

MAIRIE DE PÉROUGES



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 18 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mme Nathalie MICOLAS, Maire.

**Présents** : Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL, Gérard FLEJOU, Florence DE POUMEYROL, Gilberto GRECO, Marlène BLASQUEZ, Alain MORGILLO, Mme Maryvonne HERRENKNECHT, Éric MEUNIER, Philippe LAMBERT, Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Paul SAISSET, Paul VERNAY.

Paul SAISSET a quitter l'assemblée à 19h30

**Absents excusés** : Frédéric MALBOS donne pouvoir à Gérard FLEJOU

**Absent** :

Madame Florence DE POUMEYROL est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.

Le compte rendu du conseil municipal du 13 janvier 2025 est approuvé à 14 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

=====

**1 Information DIA**

Pas de préemption pour les biens de GFA DE MALFARON et Mme SOFFRAY.

**2 Programme d'action validé par la commune et régularisation administrative du système de collecte des eaux usées – Intervention de Mr Rémy MARTIN**

Madame le Maire passe la parole à Rémy MARTIN.

Il est rappelé que la commune est compétente pour l'assainissement des eaux usées domestiques sur son territoire.

Il est expliqué qu'à ce titre, elle a été mise en demeure le 03/12/2020 par les services de la préfecture de l'Ain pour la non-conformité du dispositif d'assainissement.

La non-conformité concerne l'agglomération d'assainissement, qui comprend la ville de Meximieux, et une partie de la ville de Pérouges.

Parmi les obligations réglementaires non-respectées, la commune était tenue de réaliser un diagnostic complet du système d'assainissement en 2020.

En réponse à cette non-conformité, une étude du Schéma Directeur d'Assainissement, comprenant un diagnostic exhaustif, a été confiée à un cabinet spécialisé en 2021.

Il est expliqué que le rendu de cette étude est intervenu mi-2024.

Suite à échange avec l'autorité préfectorale, ce rendu a abouti à la définition d'un programme d'action pour la période 2025-2034.



Par courrier en date du 3 septembre 2024, les services de la Préfecture de l'Ain ont renouvelé leur mise en demeure de 2020.

Il est précisé que la commune s'est engagée à valider le programme d'actions en réponse à cette mise en demeure.

Le programme d'action est présenté, tel qu'il a été discuté lors des réunions associant l'autorité préfectorale, les adjoints de la commune ayant délégations relatives à ces sujets, les services de la ville, et le bureau d'étude spécialisé.

Après avoir eu présentation du programme, après en avoir délibéré avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil municipal :

- **VALIDE** le programme d'actions assainissement 2025-2034;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

### **3 Approbation du compte de gestion 2024 budget annexe « photovoltaïque »**

Madame le Maire explique que Madame Mireille PELTIER, en tant que comptable public du Service de Gestion Comptable de Montluel, dont dépend la commune de Pérouges, a dressé le Compte de Gestion pour l'année 2024.

Ce document retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2024.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, il reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

La synthèse en annexe affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2024.

Madame le Maire précise que les résultats de ce document sont en concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2024 qui est soumis au cours de cette même séance.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2024, Considérant que ce compte paraît régulier,

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 du budget annexe PHOTOVOLTAIQUE dressé par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Montluel,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le Compte de Gestion 2024 du budget annexe PHOTOVOLTAIQUE

Le conseil municipal accepte avec 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

### **4 Approbation du compte administratif 2024 budget annexe « photovoltaïque »**

Madame le maire rappelle que le compte administratif est établi lors des commissions finances, en fin d'exercice.

Il retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité et correspond au bilan financier de l'ordonnateur, qui doit rendre compte annuellement au comptable public, des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses y compris les restes à réaliser RAR exécutées au cours d'une année.

Madame le Maire sort de la salle et laisse la présidence à Mr Jean-Luc **VIBERT**.

Le Président de séance présente au conseil municipal les résultats du compte administratif 2024, les résultats s'établissent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	5 529.20
Dépenses	2 362.20
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>3 167.00</b>
Résultat antérieur reporté 2023	21 796.34
Part affectée à l'investissement en 2024	
<b>Résultat en fonctionnement au 31/12/2024</b>	<b>24 963.34</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	12 538.00
Dépenses	3 337.00
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>9 201.00</b>
Résultat antérieur reporté 2023	-10 176.00
<b>Résultat en investissement au 31/12/2024</b>	<b>-975.00</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>23 988.34</b>

**Restes à réaliser:**

Dépenses	0.00
Recettes	0.00

Le résultat net de clôture de l'exercice 2024 est de **+23 988,34 €.**

Après vérification, le Compte Administratif (CA) établi par Madame le Maire en commission finances, est conforme au Compte de Gestion (CG) transmis par le Service de Gestion Comptable de Montluel.

Monsieur le Président de séance propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget annexe « Photovoltaïque » pour l'exercice 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par Madame Mireille Peltier, comptable du Service de Gestion Comptable de Montluel,

Entendu l'exposé de monsieur le président de séance, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Photovoltaïque » pour l'exercice 2024,
- **DIT** que l'excédent de clôture de l'exercice 2024 est de **+23 988,34 €.**

Le conseil municipal accepte avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

## 5 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice budget annexe « photovoltaïque »

01290 Code INSEE	COMMUNE PEROUGES Budget Photovoltaïque	
---------------------	---	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Mme MICOLAS Nathalie, MAIRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 24 963.34 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 167.00 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	21 796.34 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>24 963.34 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	-975.00 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>-975.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>24 963.34 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	<b>975.00 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> <b>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :</b>	<b>23 988.34 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

Le conseil municipal accepte avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

## 6 Affectation du compte de gestion 2024 budget annexe « assainissement »

Madame le Maire explique que Madame Mireille PELTIER, en tant que comptable public du Service de Gestion Comptable de Montluel, dont dépend la commune de Pérouges, a dressé le Compte de Gestion pour l'année 2024.

Ce document retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2024.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, il reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

La synthèse en annexe affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2024.

Madame le Maire précise que les résultats de ce document sont en concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2024 qui est soumis au cours de cette même séance.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2024,

Considérant que ce compte paraît régulier,

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu,

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 du budget annexe ASSAINISSEMENT dressé par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Montluel,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le Compte de Gestion 2024 du budget annexe ASSAINISSEMENT.

### Résultats budgétaires de l'exercice

17601 - ASST PEROUGES

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	170 864,32	250 735,26	421 599,58
Titres de recette émis (b)	40 131,03	70 554,26	110 685,29
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	40 131,03	70 554,26	110 685,29
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	170 864,32	250 735,26	421 599,58
Mandats émis (f)	91 387,28	106 354,66	197 741,94
Annulations de mandats (g)		324,14	324,14
Depenses nettes (h = f - g)	91 387,28	106 030,52	197 417,80
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	51 256,25	35 476,26	86 732,51

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

17601 - ASST PEROUGES

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST PEROUGES					
Investissement	-4 027,03		-51 256,25		-55 283,28
Fonctionnement	140 733,29	4 027,03	-35 476,26		101 230,00
<b>Sous-Total</b>	<b>136 706,26</b>	<b>4 027,03</b>	<b>-86 732,51</b>		<b>45 946,72</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>136 706,26</b>	<b>4 027,03</b>	<b>-86 732,51</b>		<b>45 946,72</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>136 706,26</b>	<b>4 027,03</b>	<b>-86 732,51</b>		<b>45 946,72</b>

Le conseil municipal accepte avec 14 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

## 7 Approbation du compte administratif budget annexe « assainissement »

Madame le maire rappelle que le compte administratif est établi lors des commissions finances, en fin d'exercice.

Il retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité et correspond au bilan financier de l'ordonnateur, qui doit rendre compte annuellement au comptable public, des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses y compris les restes à réaliser RAR exécutées au cours d'une année.

Madame le Maire sort de la salle et laisse la présidence à Mr Jean-Luc VIBERT.

Le Président de séance présente au conseil municipal les résultats du compte administratif 2024, les résultats s'établissent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	70 554.26
Dépenses	106 030.52
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>-35 476.26</b>
Résultat antérieur reporté 2023	140 733.29
Part affectée à l'investissement en 2024	-4 027.03
<b>Résultat en fonctionnement au 31/12/2024</b>	<b>101 230.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	40 131.03
Dépenses	91 387.28
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>-51 256.25</b>
Résultat antérieur reporté 2023	-4 027.03
<b>Résultat en investissement au 31/12/2024</b>	<b>-55 283.28</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>45 946.72</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12/2024 :</b>	
Dépenses	10 000.00
Recettes	0.00

Le résultat net de clôture de l'exercice 2024 est de **+ 45 946,75 €.**

Après vérification, le Compte Administratif (CA) établi par Madame le Maire en commission finances, est conforme au Compte de Gestion (CG) transmis par le Service de Gestion Comptable de Montluel.

Monsieur le Président de séance propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par Madame Mireille Peltier, comptable du Service de Gestion Comptable de Montluel,

Entendu l'exposé de monsieur le président de séance, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2024,

**DIT** que l'excédent de clôture de l'exercice 2024 est de **+ 45 946,75 €**.

Le conseil municipal accepte avec 14 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

**8 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 budget annexe « assainissement »**

01290 Code INSEE	COMMUNE PEROUGES	
---------------------	---------------------	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Nathalie MICOLAS, MAIRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 101 230.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-35 476.26 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	136 706.26 €
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>101 230.00 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	-55 283.28 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	-10 000.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>-65 283.28 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>101 230.00 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	0.00 €
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	65 283.28 €
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	35 946.72 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

Le conseil municipal accepte avec 14 voix pour, 1 contres et 0 abstention.

## **9 Approbation du compte de gestion 2024 budget principal de la commune**

Madame le Maire explique que Madame Mireille PELTIER, en tant que comptable public du Service de Gestion Comptable de Montluel, dont dépend la commune de Pérouges, a dressé le Compte de Gestion pour l'année 2024.

Ce document retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2024.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, il reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

La synthèse en annexe affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2024.

Madame le Maire précise que les résultats de ce document sont en concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2024 qui est soumis au cours de cette même séance.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2024, Considérant que ce compte paraît régulier,

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu,

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2024 du budget principal de la Commune dressé par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Montluel,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le Compte de Gestion 2024 du budget principal de la Commune.

### Résultats budgétaires de l'exercice

17600 - FEROUGES Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 766 969,59	1 285 228,00	3 052 197,59
Titres de recette émis (b)	1 245 072,25	1 446 994,93	2 692 067,18
Réductions de titres (c)	2 062,75	48 275,19	50 337,94
Recettes nettes (d = b - c)	1 243 009,50	1 398 719,74	2 641 729,24
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 766 969,59	1 285 228,00	3 052 197,59
Mandats émis (f)	1 026 906,71	1 027 360,99	2 054 267,70
Annulations de mandats (g)		11 547,78	11 547,78
Dépenses nettes (h = f - g)	1 026 906,71	1 015 813,21	2 042 720,92
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	216 102,79	382 906,53	599 015,32
(h - d) Déficit			

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

17600 - FEROUGES Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-199 365,91		216 102,79		16 742,88
Fonctionnement	295 858,32	295 858,32	382 906,53		382 906,53
<b>TOTAL I</b>	<b>96 492,41</b>	<b>295 858,32</b>	<b>599 015,32</b>		<b>399 649,41</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>17601-ASST FEROUGES</b>					
Investissement	-4 027,03		-51 256,25		-55 283,28
Fonctionnement	140 733,29	4 027,03	-35 476,26		101 230,00
<b>Sous-Total</b>	<b>136 706,26</b>	<b>4 027,03</b>	<b>-86 732,51</b>		<b>45 946,72</b>
<b>17602-ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUES FEROUGES</b>					
Investissement	-10 176,00		9 201,00		-975,00
Fonctionnement	31 972,34	10 176,00	3 167,00		24 963,34
<b>Sous-Total</b>	<b>21 796,34</b>	<b>10 176,00</b>	<b>12 368,00</b>		<b>23 988,34</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>158 502,60</b>	<b>14 203,03</b>	<b>-74 364,51</b>		<b>69 935,06</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>254 995,01</b>	<b>310 061,35</b>	<b>524 650,81</b>		<b>469 584,47</b>

Le conseil municipal accepte avec 14 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

## 10 Approbation du compte administratif 2024 budget principal de la commune

Madame le maire rappelle que le compte administratif est établi lors des commissions finances, en fin d'exercice.

Il retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité et correspond au bilan financier de l'ordonnateur, qui doit rendre compte annuellement au comptable public, des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année suivante. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses y compris les restes à réaliser RAR exécutées au cours d'une année.

Madame le Maire sort de la salle et laisse la présidence à Mr Jean-Luc VIBERT.

Le Président de séance présente au conseil municipal les résultats du compte administratif 2024, les résultats s'établissent comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes	1 398 719.74
Dépenses	1 015 813.21
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>382 906.53</b>
Résultat antérieur reporté 2023	295 858.32
Part affectée à l'investissement en 2024	-295 858.32
<b>Résultat en fonctionnement au 31/12/2024</b>	<b>382 906.53</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Recettes	1 243 009.50
Dépenses	1 026 900.71
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>	<b>216 108.79</b>
Résultat antérieur reporté 2023	-199 365.91
<b>Résultat en investissement au 31/12/2024</b>	<b>16 742.88</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>399 649.41</b>

**Restes à réaliser au 31/12/2024 :**

Dépenses	34 040.00
Recettes	259 557.00

Le résultat net de clôture de l'exercice 2024 est de **+ 399 649,41 €.**

Après vérification, le Compte Administratif (CA) établi par madame le maire en commission finances, est conforme au Compte de Gestion (CG) transmis par le Service de Gestion Comptable de Montluel.

Monsieur le Président de séance propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par Madame Mireille Peltier, comptable du Service de Gestion Comptable de Montluel,

Entendu l'exposé de monsieur le président de séance, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**APPROUVE** le compte administratif du budget principal de la Commune pour l'exercice 2024,

**DIT** que l'excédent de clôture de l'exercice 2024 est de **399 649,41 €.**

Le conseil municipal accepte avec 14 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

## 11 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

01290 Code	COMMUNE PEROUGES Commune	
---------------	-----------------------------	--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nathalie MICOLAS, MAIRE.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 382 906.53 €

un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	382 906.53 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	382 906.53 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	16 742.88 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	225 517.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 382 906.53 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	322 906.53 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	60 000.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Le conseil municipal accepte avec 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

## **12 Vote des taux des impôts directs locaux**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Elle rappelle que depuis 2021 les communes ne perçoivent plus la Taxe d'Habitation sur les résidences principales mais bénéficient à la place d'une partie du produit de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) qui revenait auparavant aux départements, et sur notre territoire à la Communauté de Commune.

Le taux de taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

La commune de Pérouges, dans le cadre de sa politique de maîtrise de la fiscalité locale, a stabilisé ses taux de fiscalité depuis plusieurs années.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, pour 2025, de poursuivre en ce sens, et donc de ne pas augmenter les taux d'imposition qui resteraient les suivants :

<b>Taxe Habitation Résidences Secondaires</b>	
THRS	10,37 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	
TFPB	25,17 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</b>	
TFPNB	43,68 %

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres,

**DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

<b>Taxe Habitation Résidences Secondaires</b>	
THRS	10,37 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</b>	
TFPB	25,17 %
<b>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</b>	
TFPNB	43,68 %

**CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le conseil municipal accepte avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

### 13 Approbation budget annexe « photovoltaïque » 2025

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil municipal que le budget annexe Photovoltaïque est voté en nomenclature M4.

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2025, présenté à la commission finances du 18 mars 2025.

Les recettes et les dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement se présentent de la façon suivante :

#### FONCTIONNEMENT

##### EXPLOITATION

###### DE PENSE S

011	Charges à caractère général	13 000.00 €
023	Virement à la sect <sup>e</sup> d'investis.	10 535.34 €
042	Opérations d'ordre entre section	6 013.00 €
65	Autres charges gestion courante	10.00 €

**Total DEPENSES 29 558.34 €**

###### RECETTES

002	Excédent antérieur reporté Fonc	23 988.34 €
042	Opérations d'ordre entre section	670.00 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	4 900.00 €

**Total RECETTES 29 558.34 €**

##### INVESTISSEMENT

###### DE PENSE S

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	975.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	670.00 €
23	Immobilisations en cours	0.00 €

**Total DEPENSES 1 645.00 €**

###### RECETTES

001	Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00 €
021	Virement de la section de fonct.	10 535.34 €
040	Opérations d'ordre entre section	6 013.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	975.00 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €

**Total RECETTES 17 523.34 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget annexe Photovoltaïque 2025 de la Commune de Pérourges,

Au vu de la présentation globale du budget,

Considérant le travail de la commission finances, réunie le 18 mars 2025,

Madame le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ADOpte** le budget annexe Photovoltaïque 2025, qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	29 558.34	29 558.34
Investissement	1 645.00	17 523.34
	<b>31 203.34</b>	<b>47 081.68</b>

**AUTORISE** Madame le Maire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal accepte avec 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

## 14 Approbation budget annexe « assainissement » 2025

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil municipal que le budget annexe Assainissement est voté en nomenclature M49.

Madame le maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2025, présenté à la commission finances du 18 mars 2025.

Les recettes et les dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement se présentent de la façon suivante :

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	43 739.97 €
023	Virement à la sect <sup>n</sup> d'investis.	36 526.26 €
042	Opérations d'ordre entre section	35 223.00 €
65	Autres charges gestion courante	4 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>121 489.23 €</b>
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté Fonc.	35 946.72 €
042	Opérations d'ordre entre section	8 059.00 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	70 433.51 €
75	Autres produits gestion courante	50.00 €
77	Produits exceptionnels	7 000.00 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>121 489.23 €</b>

### INVESTISSEMENT

DEPENSES		
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	55 283.28 €
040	Opérations d'ordre entre section	8 059.00 €
041	Opérations patrimoniales	800.00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000.00 €
23	Immobilisations en cours	68 690.26 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>137 832.54 €</b>
RECETTES		
021	Virement de la section de fonct	36 526.26 €
040	Opérations d'ordre entre section	35 223.00 €
041	Opérations patrimoniales	800.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	65 283.28 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>137 832.54 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget annexe Assainissement 2025 de la Commune de Pérouges,

Au vu de la présentation globale du budget,

Considérant le travail de la commission finances, réunie le 18 mars 2025,

Madame le maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ADOpte** le budget annexe Photovoltaïque 2025, qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	121 489.23	121 489.23
Investissement	137 832.54	137 832.54
	<b>259 321.77</b>	<b>259 321.77</b>

**AUTORISE** Madame le Maire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal accepte avec 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

## 15 Approbation budget principal de la commune 2025

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil municipal que le budget communal est voté en nomenclature M57 et précise que dans cette nomenclature, un dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits. Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

Madame le Maire informera ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2025, présenté à la commission finances du 18 mars 2025.

Les recettes et les dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement se présentent de la façon suivante :

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	Charges à caractère général	488 354.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilé	411 600.00 €
014	Atténuations de produits	20 000.00 €
042	Opérations ordre transf. entre sections	14 395.00 €
65	Autres charges de gestion courante	300 900.00 €
66	Charges financières	23 700.00 €
67	Charges spécifiques	2 500.00 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>1 261 449.00 €</b>
RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	60 000.00 €
013	Atténuations de charges	7 000.00 €
70	Prod. services, domaine, ventes divers	235 000.00 €
73	Impôts et taxes	301 449.00 €
731	Fiscalité locale	571 500.00 €
74	Dotations et participations	44 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	40 000.00 €
77	Produits spécifiques	2 500.00 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>1 261 449.00 €</b>

### INVESTISSEMENT

DEPENSES		
16	Emprunts et dettes assimilées	384 713.39 €
20	Immobilisations incorporelles	30 040.00 €
21	Immobilisations corporelles	335 720.00 €
23	Immobilisations en cours	196 513.52 €
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>946 986.91 €</b>
RECETTES		
001	Solde exécution invest. reporté	16 742.88 €
040	Opérations ordre transf. entre sections	14 395.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	499 406.53 €
13	Subventions d'investissement	416 442.50 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>946 986.91 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 de la Commune de Pérouges,

Au vu de la présentation globale du budget,

Considérant le travail de la commission finances, réunie le 18 mars 2025,

Madame le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ADOPTÉ** le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2025, qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	1 261 449.00	1 261 449.00
<b>Investissement</b>	946 986.91	946 986.91
	<b>2 208 435.91</b>	<b>2 208 435.91</b>

**DONNE** à Madame le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,

**AUTORISE** Madame le Maire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal accepte avec 14 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

## **16 Attribution de subvention aux associations**

Madame le Maire présente le tableau issu de la réunion de commission finance. Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires du tableau synthétique des demandes et projet d'octroi des subventions.

<b>Associations Culturelles</b>	
Ferme de Pérouges	15 000.00
Les Jardins de la Ferme	2 500.00
Comité de Sauvegarde du Vieux Pérouges	1 000.00
Office Municipal des Fêtes : OMF	5 000.00
Pérouges Patrimoine Animations : PPA	1 500.00
Sou des Ecoles	1 400.00
Maison des Arts Contemporains : MAC	900.00
Pérouges en Résonances	800.00
Pérouges Gym Loisir : PGL	500.00
Printemps Musical de Pérouges	1 000.00
VIP	400.00
Mel'age	2 500.00
Académie de la Dombes	100.00
Société d'Histoire et d'Archéologie de la Plaine de l'Ain :	
SHAPA	600.00
GIP Tourisme	5 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>38 200.00</b>

<b>Associations Locales</b>	
Parce que çà nous Touch	200.00
Amicale des Sapeurs Pompiers	300.00
L'Amicale de la Glaye	200.00
Amicale des anciens pompiers	300.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 000.00</b>
<b>Associations sportives</b>	
Chambres des métiers de l'Ain	100.00
Rencontres Vaugelas	100.00
MFR La Vernée	300.00
Lycée St Sorlin	50.00
MFR de Balan	100.00
ADAPA	200.00
ADMR	200.00
ASS des cadets de la Gendarmerie de l'Ain	100.00
<b>TOTAL</b>	<b>1 150.00</b>
<b>Association caritatives</b>	
Banque Alimentaire de l'Ain	400.00
GDS Défense Sanitaire (Frelons, aviare,...)	100.00
Ligue Contre le Cancer (Comité Cantonal Mexmieux)	400.00
Restaurant du Cœur Ain	400.00
LION'S CLUB Tulipes contre le cancer	600.00
Handicapés APAJH	200.00
Madas	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 100.00</b>
<b>DIVERS</b>	<b>2 550.00</b>
<b>TOTAL GENERAL 45 000.00</b>	

Compte tenu que certain membre du Conseil Municipal font partie des associations présentes dans la liste, il leur est rappelé de ne pas prendre part au vote de la subvention allouée à leur association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**APPROUVE** le tableau des subventions aux associations pour une somme total de 45 000 €.

**DEMANDE** à ce que soit inscrite la somme de 45 000 € au compte 65748 au budget principal 2025

**AUTORISE** Madame le Maire à verser ces sommes dès que possible.

Le conseil municipal accepte avec 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Paul SAISSET s'excuse et quitte l'assemblée.



## **17 Garantie emprunt – construction de 10 logements sociaux**

Madame le Maire explique au conseil municipal que Dynacité s'apprête à construire 10 logements sociaux (1 PLS, 5 PLUS, 4 PLAI) à Pérouges, Rue du Péage.

Pour le financement de cette opération, un emprunt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : Emprunt n°155005 comprenant 6 lignes de prêts, pour un montant total de 1 451 300 euros.

### **PRET n°U130182**

PLUS Foncier	PLUS Bâti	PLAI Foncier	PLAI Bâti	PLS Foncier	PLS Bâti
237 200€	581 900€	168 900€	359 400€	44 300€	59 600€

Conformément à la procédure mise en œuvre par cet Organisme et le Conseil Départemental de l'Ain, le remboursement de l'emprunt devra être garanti à hauteur de : 80% par la commune de Pérouges et 20% par le département de l'Ain.

C'est la raison pour laquelle Dynacité sollicite la garantie de notre collectivité pour un montant total de 1 161 040 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 pour, 0 contre et 0 abstention :

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de Commune de Pérouges (01) accorde sa garantie à hauteur de 80,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 145 1300,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 155005 constitué de 6 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 116 1040,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

## **18 Compte rendu des commissions**

### **Commission urbanisme :**

#### **Autorisations d'Urbanisme (AU) :**

- Elles sont au nombre de **8 en Mars 2025**. Petit mois, compensé par les 18 dossiers de Février 2025. **36 dossiers au cumul**, soit en moyenne 12 par mois (idem 2024).

#### **Autres points en cours**

- **ABF**

La permanence de Mars 2025 a été annulée par l'ABF, mais les dossiers ont bien été traités, et nous nous sommes déplacés à Bourg-en-Bresse le 19 Mars 2025 pour les dossiers les plus urgents.

Prochaine permanence : le Mardi 29 Avril 2025 de 10H00 à 12H00. Il est rappelé qu'il y a un ordre du jour, qu'il est établi 1 semaine avant, et que les avant-projets abordés doivent être documentés (plans de situation, plan de masse, plans techniques et descriptifs ... ).

- **Nouvel Office du Tourisme :**

- **Distributeur Automatique de Billets (DAB) :**

Le bâtiment du nouvel Office de Tourisme intègre un DAB. En attendant sa construction, un DAB provisoire est prévu, financé par la CCPA.

Il sera installé place du Plâtre, sur la partie en herbe, en contre-bas de l'Office du Tourisme existant, au niveau de la dépose-minute des cars, pour une période allant de Mi-Mai à Octobre 2025.

L'implantation provisoire, ainsi que le modèle du DAB, sont validées par l'ABF. Le Dossier administratif est en cours d'élaboration.

L'opération est susceptible de se renouveler en 2026, 2027.

- **Permis de Construire :**

Le dossier PC 001 290 25A 002 du nouvel Office de Tourisme de la Communauté de Communes, a été reçu le 18 mars 2025.

Il a été analysé en priorité, en date du 27 mars 2025, par la Commission Urbanisme de la mairie de Pérouges.

Cette première analyse approfondie du projet appelle de nombreuses interrogations et observations, et des pièces complémentaires ont été demandées notamment des visualisations d'insertions du projet dans son environnement, afin de bien en évaluer l'impact.

Une réunion avec l'architecte maître d'œuvre (la Manufacture de l'Ordinaire), le nouveau responsable de la maîtrise d'ouvrage de la CCPA, le service ADS, et l'ABF, est à organiser pour échanger sur ces premières observations.

- SCoT BUCOPA (Schéma de Cohérence Territorial):

La 2<sup>ème</sup> réunion de l'année 2025 est prévue le Lundi 14 Avril 2025 à 18H00 à Chazey-sur-Ain

Commission travaux :

Commission sociale :

Commission environnement :

Installation des pièces a fondatrice pour les frelons.

Commission associations :

Commission scolaire :

Commission tourisme et culture :

## 19 Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.  
Le prochain conseil sera le 5 mai 2025 à 18h00.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a loose grid. The signatures are stylized and vary in complexity. Some are clearly legible, while others are more abstract. The blue ink signatures are more prominent than the black ones.

